

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2023-01 du conseil municipal du vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 19****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 19/01/2023****Date de mise en ligne : 26/01/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Béatrice DELQUIGNIE	
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline		X	Danielle SERRESSEQUE	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine		X	Alicia FRITHMANN	
MARQUET	Sandrine		X	Pascal MORA	
CONESA	Claire		X	Florent LALUCAA	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica		X	Anne GOUVET	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITMANN	Alicia	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X	Alain AUGUSTO	
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M. Morisot est candidat(e)

M. Morisot est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2023-01 : Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture (achat et/ou location) de véhicules électriques

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7.
- Vu la loi n° 2010-788 Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV).
- Considérant que la commune de Gelos a des besoins en matière d'achat de Véhicules Electriques.
- Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix.
- Considérant que le TE64 organise et coordonne un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public pour l'achat et ou la location de Véhicules Electriques.
- Considérant que le groupement est constitué pour la durée nécessaire à la réalisation du marché.
- Considérant que pour satisfaire les besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres.
- Considérant que le TE64 sera le coordonnateur du groupement.
- Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune au regard de ses besoins propres.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à :

VALIDER

Art 1 – L'adhésion de la commune de Gelos au groupement de commandes pour « l'achat et ou la location de Véhicules Electriques » pour la durée nécessaire à la réalisation du marché.

AUTORISER

Art 2 – Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Art 3 – Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'achat et ou de location de Véhicules Electriques, proposé par le groupement suivant les besoins de la commune.

DECIDER

Art 4 - De s'engager à exécuter, avec le ou les prestataires retenu(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante.

Art 5 - De s'engager à régler auprès du titulaire, les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Délibération votée :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme Casenave dit Milhet, Mme Kéruzoré, M Augusto)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 25/01/2023

Le Maire,

Pascal-MORA

